

Annonces légales et judiciaires



EARL LA ROUSSETTE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 52 530 €
Siège social : 515 Chemin des Yborises
26290 DONZERE
333 772 754 RCS ROMANS

MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes du PV AGE en date du 31/12/2024, les associés ont nommé aux fonctions de cogérant Monsieur Emilien COLLOMB, demeurant 26290 DONZERE, 515 Chemin des Yborises, et ont pris acte de la démission de Madame Laure BARONE de ses fonctions de gérante à compter du 31/12/2024, avec Monsieur Alain REY gérant maintenu. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,
La Gérance

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

LA DALGONNE

Société civile immobilière au capital de 304 800 euros
Siège social : LA DALGONNE OUEST
26700 PIERRELATTE
439 180 092 RCS ROMANS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 14 février 2025 :
- Monsieur Guillaume CLEMENCON, demeurant 3490 Chemin de la Calamelle 26700 PIERRELATTE,
- Monsieur Olivier CLEMENCON, demeurant 23 Boulevard Gambetta 43000 LE PUY-EN-VELAY,
ont été nommés en qualité de gérants pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Louis BONNET, décédé.

L'article 51 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Louis BONNET sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de ROMANS.

Pour avis,
La Gérance

DES PERVENCHES

Exploitation agricole à responsabilité limitée en liquidation

Capital social : 137.127,89 euros
Siège social : 1 Route des Vignes
26600 GERVANS
351 268 123 RCS ROMANS

L'Assemblée Générale Ordinaire des Associés réunie le 30 septembre 2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Monsieur Damien BADEL de son mandat de liquidateur et constaté la clôture de liquidation.

Les actes, comptes sociaux et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

Pour avis
Le Liquidateur



APPEL À CANDIDATURES - SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 26 25 0047 PV : superficie totale : 6 ha 45 a 90 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SUZE-LA-ROUSSE (6 ha 45 a 90 ca) - 'LA TUILIERE' : AE-139 - 'CHAMPDURAND' : AL-234-235-244-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-266 - 'LES PATIES' : AL-198-204-228. Zonage : A, N. Occupation : Libre

AS 26 25 0015 PV : superficie totale : 14 ha 98 a 01 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Bât. à usage professionnel. Parcellaire : DONZERE (14 ha 98 a 01 ca) - 'CHE DE SOMMELONGE' : W-201-212 - 'PEYRAUD' : W-37-45. Zonage : A. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 21/03/2025 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 26905 VALENCE 09 Mail : direction26@safer-aura.fr

EARL DE ROYANIN

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 94 137,27 euros
Siège Social : 1111 chemin des Bayles
26400 ALLEX
RCS ROMANS SUR ISERE 316 711 639

AVIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 31.12.2024, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale qui sera DE ROYANIN au lieu de EARL DE ROYANIN, pris acte de la démission de Monsieur Bernard GRESSE de ses fonctions de gérant et de la nomination comme nouveau gérant de Monsieur Axel GRESSE domicilié 34 rue des Ramières 26400 ALLEX et ce à compter du 31.12.2024.

Statuts mis à jour en conséquence. Inscription modificative au RCS de ROMANS SUR ISERE.

Pour avis
La Gérance

LES ROUTABAGAS

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun au capital de 20 000 euros
Siège social : 890 chemin de Saint Jean
26300 CHATUZANGE LE GOUBET
RCS ROMANS SUR ISERE 883 041 212

AVIS

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 31.12.2024, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Raphaël LORNAGE de ses fonctions de gérant à compter du 31.12.2024.

Par ailleurs, les associés ont décidé de transférer le siège social du 890 chemin de Saint Jean 26300 CHATUZANGE LE GOUBET au 325 chemin de Saint Jean 26300 BESAYES et ce à compter du 31.12.2024.

Statuts mis à jour en conséquence. Inscription modificative au RCS de ROMANS SUR ISERE.

Pour avis
La Gérance

BBL

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 180 000 euros
Siège Social : 100 chemin de Crozat
26400 EURRE
RCS ROMANS SUR ISERE 779 407 956

Avis de modifications

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 31.12.2024, les associés ont décidé de transformer l'EARL en SCEA, de prendre acte de la démission de Philippe BESSET de ses fonctions de gérant et ce à compter du même jour.

La société présente désormais les caractéristiques suivantes :

- Dénomination sociale : BBL
- Forme sociale : Société Civile d'Exploitation Agricole
- Capital : 180 000 euros.
- Siège social : 100 Chemin de Crozat 26400 EURRE

- Objet : les activités correspondant à la maîtrise et l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation et plus généralement l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du code rural et de la pêche.
- Durée : jusqu'au 11.05.2053
- Gérants : Julien MONIER domiciliés 2514 route des Siquets 26400 EURRE et Ludovic BESSET domicilié 327 chemin de Crozat 26400 EURRE

Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Romans sur Isere

Pour avis,
La Gérance

IMMOB

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Rue Mozart,
26500 BOURG LES VALENCE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bourg-les-Valence du 27 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ImmoB

Siège social : 7 Rue Mozart, 26500 BOURG LES VALENCE.

Objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Mohammed BOUZID, demeurant 130 B, rue Parmentier, 26100 ROMANS-SUR-ISERE.

Clauses relatives aux cessions de parts :
• agrément requis dans tous les cas,
• agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS SUR ISERE.

Pour avis,
La Gérance



Par arrêté interministériel du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2024, soit 0,193 euro HT le caractère.

Chronique juridique

DROIT DES AFFAIRES / La création d'une société présente divers avantages comme permettre de protéger son patrimoine personnel.

Les avantages de la mise en société de l'exploitation agricole

Question : Fils d'agriculteur, j'ai moi aussi décidé de m'installer en tant qu'exploitant individuel. Mais sachant que les premières années qui suivent l'installation sont souvent très difficiles d'un point de vue financier, je me suis demandé quelles seraient les conséquences pour mon patrimoine personnel si mon exploitation rencontrait des difficultés financières ? J'ai entendu dire qu'il serait plus avantageux pour moi de créer une société d'exploitation agricole que de rester exploitant individuel. Est-ce vrai ?

Réponse : Il est difficile de donner une réponse catégorique. En effet, le choix du régime matrimonial peut dans certains cas déjà apporter des solutions de protection du patrimoine. Il est aussi nécessaire de connaître concrètement votre exploitation, votre patrimoine et vos projets pour l'avenir afin de déterminer si une société est une solution dans votre cas. Si vous envisagez de créer une société, les points suivants sont utiles à savoir :

- **La société peut être un moyen de développer l'exploitation agricole :** en effet, la structure sociétaire permet de faciliter et de rationaliser les tâches d'exploitation, notamment dans un cadre collectif, en donnant la possibilité à divers personnes de regrouper leurs moyens matériels et humains afin d'accroître leur rentabilité. De plus, elle constitue une structure favorisant le recours à des capitaux extérieurs ; toutefois, l'appel aux épargnants ne permet pas à lui seul de résoudre les problèmes de financement existants en matière agricole. Enfin, c'est un moyen d'étendre les dimensions d'une entreprise agricole, soit par le biais d'une réunion d'exploitations, soit par le biais de l'agrandissement d'une exploitation existante.

- **La mise en société peut permettre la dissociation du patrimoine personnel et professionnel de l'exploitant** puisque la création d'une société, qu'elle soit composée d'un ou de plusieurs associés, entraîne la naissance d'un patrimoine autonome permettant d'isoler les biens affectés à l'activité professionnelle du patrimoine personnel de l'exploitant. En outre, l'existence de ces deux entités juridiques distinctes autorise la conclusion de baux entre ces deux entités ; il devient

alors possible d'introduire dans le prix de revient des biens produits, le coût des locaux et des terres utilisées sous forme de loyer déductibles.

- **La société d'exploitation peut être un mode de transmission de l'entreprise agricole** puisqu'elle peut répondre au souci de préparer et de faciliter la cession de l'exploitation familiale. Le recours à la forme sociétaire assure la continuité de l'entreprise agricole en cas de décès du chef d'exploitation en évitant les difficultés d'ordre juridique liées à l'ouverture d'une indivision. Par ailleurs, elle permet d'organiser la transmission des éléments d'une entreprise agricole car, en opérant une division du patrimoine, la société constitue l'un des moyens d'isoler le capital d'exploitation et d'en faciliter le transfert ultérieur. Il en est de même concernant les pouvoirs au sein de l'entreprise puisque la technique sociétaire offre la possibilité au cédant d'initier et de contrôler son successeur tout en se dégageant progressivement de l'exploitation. Ces motivations sont fréquentes dans le domaine familial ce qui explique le développement des associations père-fils, notamment dans le cadre de Gaec.

- **Enfin, la création d'une structure sociétaire peut être un moyen de fractionner les différentes branches d'activité susceptibles d'être exercées au sein d'une même entreprise ;** ainsi, cette entité juridique qu'est la société peut avoir pour objectif de séparer une branche particulière d'activité agricole de l'ensemble de l'entreprise agricole : par exemple, la création d'un élevage spécialisé, d'une unité de culture spécialisée. De plus, elle offre un cadre juridique permettant de dissocier l'activité agricole d'une activité industrielle ou commerciale lorsqu'au sein d'une même entreprise, une activité de production agricole et une activité commerciale ou industrielle sont exercées simultanément.

Comme vous pouvez le voir, la structure sociétaire peut apporter des réponses diverses situations. Le choix de s'installer en société devra ainsi être fait selon les besoins spécifiques de l'exploitant. ■

Le service juridique rural de la FDSEA 26,
Nathalie Kotomski

Journal L'Agriculture Drômoise HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES
SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 418,48 € créée le 21/07/76, durée 50 ans.
RCS Romans B 307.711.507

SIÈGE SOCIAL
145 avenue Georges Brassens - CS 30418
26504 Bourg-lès-Valence Tél. 04.27.24.01.70
contact@agriculture-dromoise.fr
www.agriculture-dromoise.fr
N° CPPAP - 0929 T 85792
ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)
ISSN 2742-409X (édition numérique)

Membre du SNPAR. Mise en page au journal. Dépôt légal à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture - CRCA - Groupama Méditerranée

ADMINISTRATION - RÉDACTION
Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin
Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez
Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

Journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires du département de la Drôme

PUBLICITÉ LOCALE
AGRI RHONE-ALPES BOURGOGNE
23, rue Jean Baldassini 69364 Lyon cedex 7
Yoann Grenier
Tél. : 04.27.24.01.74. Tél. : 06.71.91.72.09
ygrenier@arbpub.fr

ABONNEMENT
Pack Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) : 130 €
Pack Pro 2 ans 100 n° (journal + version numérique) : 260 €
Pack Super Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) + 1 revue technique : 190 €
Prix au numéro : 3,30 €

PUBLICITÉ NATIONALE
REUSSIR
4-14 rue Ferrus CS 41442
75683 Paris cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr

IMPRESSION
Imprimerie de l'Avesnois
1 rue Pierre Charpy 59440 Avesnes-sur-Helpe
Origine du papier : France / Norvège
Taux de fibres recyclées : minimum 60 %
Certification : papier produit à partir de fibres IFCGD (issues de forêts certifiées gérées durablement)
Eutrophisation : P_{tot} 0,022

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des grands Augustins 75006 Paris - Tél 01 44 07 47 70.

Confiez-nous vos annonces légales et judiciaires, avis d'enquêtes publiques, annonces administratives...

Journal habilité à publier les annonces légales sur toute la Drôme

Edition PRINT

Parution le jeudi Bouclage mardi 17 h

Edition SPEL

www.agriculture-dromoise.fr

Mise en ligne immédiate

une adresse mail à votre service :

legales@agriculture-dromoise.fr